

**DELIBERATION**  
**DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**  
**DE LA COMMUNE DE LIGINIAC**

N°10  
CAS

Séance du Centre Communal d'Action Sociale de la commune de LIGINIAC en date du 14 avril 2026. Le CCAS régulièrement convoqué en date du 10 avril 2026, s'est réuni en session ordinaire, dans le lieu habituel de ses séances dans le lieu habituel de ses séances.

Président de séance : Jean MANZAGOL, Président

Présents/représentés :

Mmes BALDASSARI Danièle, BARRAUD Prescillia, PINSON Anne-Marie, QUINTANEL Nathalie, TRONCHE Fabienne, ZORLU Kerime

Mrs BIVERT Frédéric, PAPIN Didier, TRONCHE Pierre André.

Excusés : Mme CHINAL Hélène

Secrétaire de séance : BARRAUD Prescillia

**Délibération n°2026-10 en date du 14/04/2026 portant sur les tarifs à la MARPA**

Monsieur le Président informe que la prestation plateau petit déjeuner en chambre avec accompagnement est en place depuis le 23 février 2026, au tarif délibéré le 04/02/2026 en CCAS, de 3,50€ le plateau repas.

A la demande de certains résidents désireux de prendre leur petit déjeuner en salle de restauration, il convient de déterminer un tarif pour cette prestation.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'administration décide,

- D'appliquer le tarif de 2,50€ par petit déjeuner en salle au sein de la MARPA ;
- D'appliquer à compter du 01<sup>er</sup> mai 2026 ce tarif à la MARPA.

Membres	11
Présents	10
Représentés	
Votants	10
Exprimés	10
Pour	10
Contre	0

Fait et délibéré en mairie de LIGINIAC, le 14 avril 2026.  
Au registre sont les signatures.  
Jean MANZAGOL, Président.



Transmise en Sous-Préfecture d'USSEL le  
Publiée ou affichée le

Envoyé en préfecture le 16/04/2026  
Reçu en préfecture le 16/04/2026  
Publié le 16/04/2026  
ID : 019-261911309-20260414-DCCAS2026010-DE

Berser  
Levrault